

Volets

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rései au Monit belç



nahoon i ing.

14 JAN. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophon**்ரூ** Bruxelles

N° d'entreprise : 0443.644.445

Dénomination

(en entier): Fondation pour la promotion de la chirurgie osteo-articulaire,

fondation "Vive Vale"

(en abrégé): Vive Vale

Forme juridique: Association sans but lucratif

Siège: Avenue des Buissonnets 50 - 1020 Laeken

Objet de l'acte: Dissolution - Liquidation volontaire

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 28/12/2018, la dissolution de l'ASBL Fondation pour la promotion de la chirurgie osteo-articulaire, fondation "Vive Vale" ayant son siège social à 1020 Laeken, Avenue des Buissonnets, 50.

L'assemblée générale a prononcé la mise en liquidation de l'ASBL Vive Vale à compter du 28/12/2018 et a décidé de nommer Monsieur Rosenfeld Jean, habitant à 1020 Laeken, Avenue des Buissonnets 50, en qualité de liquidateur.

L'assemblée confère les pouvoirs les plus étendus au liquidateur pour procéder à l'affectation des actifs à l'acquittement du passif de l'association.

Le liquidateur constate que il n'y a ni actif ni passif.

L'assemblée accorde décharge au liquidateur.

Tous les documents relatifs à l'asbl seront gardés par Monsieur Rosenfeld Jean, Avenue des Buissonnets 50 - 1020 Laeken.

Fait à Laeken, le 28/12/2018

Monsieur Rosenfeld Jean Liquidateur

Déposé en même temps "Rapport de l'assemblée générale extraordinaire du 28/12/2018"

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature